

COMMUNIQUE DU 7 SEPTEMBRE 2016

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR

*Financière Orolia*

PRÉSENTÉE PAR

Invest *Securities*

DECLARATION DE CONFORMITE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE AUX SOCIÉTÉS FINANCIERE OROLIA ET OROLIA  
RELATIVE A L'OFFRE ET DES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE FINANCIERE OROLIA ET D'OROLIA

**PRIX DE L'OFFRE : 20,00 EUROS PAR ACTION OROLIA**

**DUREE DE L'OFFRE : 10 JOURS DE NÉGOCIATION**

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément  
aux dispositions du règlement général de l'AMF.

Le présent communiqué est établi et diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et des articles 231-23 et 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 16-417 en date du 6 septembre 2016 sur la note d'information conjointe établie par Financière Orolia et Orolia (la « **Note d'Information Conjointe** ») dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Financière Orolia (l'« **Offre** »). Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture de l'Offre et le calendrier de l'Offre et Euronext à Paris publiera un avis rappelant la teneur de l'Offre et annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre ainsi que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire, et notamment la date de sa prise d'effet.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Financière Orolia et Orolia ont été déposées auprès de l'AMF le 6 septembre 2016 (les « **Autres Informations** »).

La Note d'Information Conjointe visée par l'AMF ainsi que les Autres Informations sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Orolia ([www.orolia.com](http://www.orolia.com)) et pourront être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

**OROLIA**

2405 route des Dolines, Bâtiment  
Drakkar 2, Sophia-Antipolis  
06560 Valbonne, France

**FINANCIÈRE OROLIA**

2 rue de Thann  
75017 Paris  
France

**INVEST SECURITIES**

73, boulevard Haussmann  
75008 Paris  
France

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans un quelconque pays autre que la France. La diffusion du présent communiqué, de la Note d'Information Conjointe, et de tout document relatif à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Financière Orolia et Orolia déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.